

**OBJET            JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2012**

**AUTORISATION DE SOLLICITER LA PARTICIPATION  
DE L'ETAT ET D'ELECTRICITE DE FRANCE (EDF)**

---

**STRUCTURER L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE**

Faisant suite à la signature de la convention Ville d'Art et d'Histoire, la Ville de Saint-Denis souhaite valoriser son patrimoine culturel. Aussi, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, elle propose à travers différentes manifestations et animations, de sensibiliser d'avantage les dionysiens à la richesse et à la diversité de leur patrimoine.

Les temps forts de ces journées prévues les 14,15 et 16 septembre 2012 seront l'organisation de visites guidées patrimoniales sur la ligne de bus 11, la mise en place des plaques de la rue de Paris, l'illumination de dix bâtiments remarquables de l'architecture du centre ville historique, des animations artistiques (exposition de l' Ecole Supérieure d'Art, ateliers d'art plastiques...) ainsi qu'un cycle de conférences dont un séminaire Ville d'Art et d'Histoire sur le thème « Le patrimoine, un atout pour les dynamiques commerciales ».

Le coût total de cette opération est estimé à 155 000 €.

La Direction des Affaires Culturelles Océan Indien (DAC OI) et la société EDF ont fait part qu'ils étaient prêts à soutenir l'opération à hauteur de 15 000 € comme précisé dans le tableau ci-dessous :

| <b>OPERATION</b>                   | <b>VILLE</b> | <b>ETAT</b> | <b>EDF</b> |
|------------------------------------|--------------|-------------|------------|
| Journées Européennes du Patrimoine | 140 000 €    | 10 000 €    | 5 000 €    |

Je vous demande donc de :

- d'approuver la participation financière de l'Etat et d'EDF aux Journées Européennes du Patrimoine organisées par la Ville de Saint-Denis ;
- d'approuver le plan de financement de ces Journées Européennes du Patrimoine ;
- de m'autoriser à signer tout document relatif à la participation de l'Etat et de l'EDF.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

**LE MAIRE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20120929-12511-DE  
Date de réception préfecture : 09/10/2012

**Gilbert ANNETTE**

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du samedi 29 septembre 2012  
Délibération n°12/5-11

OBJET        JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2012  
  
AUTORISATION DE SOLLICITER LA PARTICIPATION  
DE L'ETAT ET D'ELECTRICITE DE FRANCE (EDF)

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°12/5-11 du Maire,

Vu le rapport de Monsieur PESTEL René Louis, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la participation financière de l'Etat (Direction des Affaires Culturelles Océan Indien) et d'EDF aux Journées Européennes du Patrimoine organisées par la Ville de Saint-Denis.

**ARTICLE 2**

Approuve son plan de financement comme suit :

| OPERATION                          | VILLE     | ETAT     | EDF     |
|------------------------------------|-----------|----------|---------|
| Journées Européennes du Patrimoine | 140 000 € | 10 000 € | 5 000 € |

**ARTICLE 3**

Autoriser le Maire à signer tout document relatif à la participation de l'Etat et de l'EDF.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20120929-12511-DE  
Date de réception préfecture : 09/10/2012

Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
04/10/2012

